

Anael Finance iSeries Traitements bancaires FE

© Copyright 2017 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception, mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version: Anael Finance iSeries V7

Auteur: Infor

Date de publication : février 6, 2017

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Prérequis	6
Historique du document	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Introduction	7
Généralités	7
Chapitre 2 Paramétrage	9
Codes refus	9
Mise à jour des code refus	9
Duplication des codes refus	10
Prise de paramètres	10
Liste des codes refus	10
Prise de paramètres	10
Edition	11
Chapitre 3 Traitements des LCR	13
Chargement des relevés	13
Prise de paramètres	13
Traitement	14
Saisie des relevés	14
Saisie d'un relevé	15
Rapprochement automatique	16
Prise de paramètres	
Traitement	
Compte rendu du rapprochement	17
Prise de paramètres	
Edition des effets rapprochés	

Modification des relevés	19
Modification d'un relevé	19
Validation du rapprochement	20
Prise de paramètres	20
Edition des effets rapprochés	22
Préparation des écritures et génération du fichier retour	23
Génération des écritures	23
Edition des bordereaux de domiciliation	24
Sortie des bons à payer	24
Prise de paramètres	25
Traitement	25
Edition	25
Epuration des relevés LCR	26
Prise de paramètres	26
Traitement	26
Chapitre 4 Traitement des LCR impayées	27
• •	
Chargement	
Prise de paramètres	
Traitement Edition des LCR impayées chargées	
, ,	
Modification	
Modification d'un relevé	
Comptabilisation	
Prise de paramètres	
Génération des écritures	
Edition des LCR impayées non comptabilisées	
Epuration des relevés LCR impayées	
Prise de paramètres	
Traitement	33

À propos de ce manuel

Le module **Traitements bancaires FE** permet d'échanger les informations de paiement par LCR et BOR entre la société et sa banque, par voie magnétique, et de comptabiliser les écritures résultant de ces échanges.

Ces opérations sont effectuées :

- 1 Après remise des effets à recevoir, la banque du remettant présente les effets aux banques domiciliataires.
- 2 Les banques domiciliataires adressent le fichier des LCR et BOR à payer à leurs clients et demandent leur accord de paiement.
- 3 Chaque client informe sa banque domiciliataire du refus, avec son motif, de payer les LCR et BOR figurant sur le relevé des effets à payer fournisseurs.
- 4 La banque domiciliataire débite le compte de son client des LCR et BOR acceptés.
- 5 La banque domiciliataire informe la banque du remettant et lui retourne les LCR et BOR impayés.
- 6 La banque du remettant adresse le fichier des LCR et BOR impayés à son client.
- 7 La banque du remettant débite le compte de son client du montant des LCR et BOR impayés, le crédit ayant été effectué au moment de la remise de effets.

Dans la société, les LCR et BOR acceptés sont comptabilisés automatiquement (EAP à banque), de même que les LCR impayés (client à banque).

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance iSeries

Prérequis

Le module du traitement bancaire FE est verrouillé par clé d'accès – Module numéro 09 **Traitements bancaires fonctions étendues**.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Octobre 2016	Chantal Leclerc Brigitte Quevedo I. Mary	Création du document Relecture

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : http://www.inforxtreme.com/.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Généralités

Deux grandes fonctions sont assurées par ce module :

- Traitement des LCR acceptation ou refus de paiement des LCR et BOR à payer aux fournisseurs
- Traitement des LCR impayées gestion des LCR retournées impayées par les clients

Pour les effets à payer, la société effectue ces opérations :

- 1 Chargement du fichier du relevé des LCR et BOR à payer reçu de sa banque domiciliataire.
- 2 Rapprochement des enregistrements figurant sur le relevé avec ceux figurant en comptabilité dans ses comptes d'effets à payer.
- 3 Réponse à la banque avec le fichier des effets refusés ou partiellement acceptés.
 - La banque domiciliataire débite le compte de son client des effets acceptés et adresse les effets refusés à la banque du remettant.
 - La banque du remettant débite le compte de son client et retourne le fichier des LCR impayés à son client.
- 4 Génération en comptabilité des écritures résultant des acceptations (EAP à banque).

Pour les effets à recevoir, la société charge le fichier des LCR impayés reçu de sa banque, c'est-àdire la banque du remettant, pour comptabilisation des impayés (client à banque).

Via le module **Traitements bancaires FE**, des valeurs contenues dans divers fichiers de références sont régulièrement appelées. Vous devez préalablement procéder à leur mise à jour.

Codes refus

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Base de données > Mise à jour des codes refus

Pour refuser un effet, vous devez lui affecter un code refus.

Cette option permet de créer les codes refus et leur libellé par banque. Pour dupliquer un code sur une autre banque, utilisez l'option **Duplication des codes refus**.

Mise à jour des code refus

- 1 Dans la liste des banques existantes, devant la banque pour laquelle vous voulez mettre à jour les code refus, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.
- 2 Sur la page de mise à jour des code refus, spécifiez une plage de codes refus à sélectionner et appuyez sur Entrée.

Pour créer un code refus, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

- Code refus obligatoire, cette information doit exister dans la table « RF ».
- Intitulé 1 obligatoire.
- Intitulé 2 facultatif.
- 3 Pour valider la création du code refus et paramétrer les codes refus suivants, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Duplication des codes refus

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Base de données > Duplication des codes refus

Cette option permet de dupliquer les codes refus d'une banque d'une société vers une autre société vers une autre banque.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez les critères de sélection :
 - Société d'origine obligatoire, cette information doit exister dans le fichier des sociétés.
 - Banque d'origine obligatoire, cette information doit exister dans le fichier des banques pour la société d'origine.
 - Banque de destination obligatoire, cette information doit exister dans le fichier des banques pour la société de destination.
 - Valeur par défaut –à blanc ou « 1 ».
- 2 Pour afficher des codes refus existants sur la société d'origine, appuyez sur Entrée.
- 3 Choisissez les codes refus à dupliquer, puis spécifiez le code action « 1 » devant le code refus.
- 4 Pour valider la duplication des codes refus choisis, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Liste des codes refus

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Base de données > Liste des codes refus Cette option permet d'éditer les codes refus par banque.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez les autres critères :
 - Saut de page par code banque « Oui » ou « Non »
 - Valeur par défaut à blanc ou « 1 »
- 3 Pour valider la sélection et afficher les banques existantes, appuyez sur Entrée.
 - Les banques existantes sont affichées avec, comme code action, la valeur par défaut saisie précédemment.
- 4 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.
- 5 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Edition

La rupture est effectuée par société et par banque.

Section	Informations restituées
En-tête	Société et son intitulé Banque et son intitulé avec un saut de page s'il a été demandé en paramètre
Corps de l'édition	Code refus Premier libellé Deuxième libellé

Le traitement des LCR concerne les effets à payer de la société.

Ces traitements et éditions sont possibles pour la gestion des LCR :

- Chargement des relevés
- Saisie des relevés
- Rapprochement automatique
- Compte rendu du rapprochement
- Modification des relevés
- Validation des rapprochements
- Sortie des bons à payer
- Epuration des relevés LCR

Chargement des relevés

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitement des LCR > Chargement des relevés

Cette option permet de charger le fichier des relevés des LCR reçu de la banque en vue de donner l'accord de paiement ou le motif si refus de paiement.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez le type d'entrée :
 - « Fichier » (« F ») fichier de longueur fixe
 - « Liaison » (« L ») fichier de longueur fixe
- Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Si le champ **Type d'entrée** est défini sur « Fichier », spécifiez ces informations :

Nom du fichier – obligatoire, cette information doit exister dans la bibliothèque fichier.

- Nom de la bibliothèque obligatoire, cette information doit exister sur la machine.
- 3 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.
- 4 Complétez la fenêtre de soumission batch, puis, pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Traitement

A partir du fichier de longueur fixe, selon la norme CFONB, les relevés sont chargés en vue du rapprochement.

Durant le chargement, ces traitements sont effectués :

Extraction des relevés à charger.

Les enregistrements du fichier banque sont lus et un fichier de travail par relevé est alimenté. S'ils manquent, les enregistrements « 31 » et « 39 » sont générés.

Contrôle du relevé chargé.

Pour qu'un relevé puisse être chargé, divers contrôles sont effectués. Ces erreurs peuvent être générées :

- « Code enregistrement émetteur non trouvé »
- « Ce fichier a déjà été chargé »
- « Domiciliation bancaire non trouvée »

En l'absence d'erreur, ce message est généré : « Aucune anomalie détectée ».

- Chargement du relevé
 - Si aucune anomalie n'est détectée, ces opérations sont effectuées :
 - Alimentation du relevé dans le fichier des relevés LCR formatés.
 - Création de la date du relevé dans le fichier des banques traitées.
 - Si des anomalies ont été détectées, aucun chargement n'est effectué pour ce fichier.

Si d'autres relevés sont à traiter, le retour en début de traitement est effectué.

Saisie des relevés

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitement des LCR > Saisie des relevés

Cette option permet de saisir les relevés LCR. Pour cela, procédez comme suit :

- 1 Dans la liste des banques existantes, devant la banque pour laquelle vous voulez saisir ou modifier un relevé, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.
- 2 Pour valider la sélection et afficher les paramètres de sélection des relevés, appuyez sur Entrée.

Sur la page des paramètres de sélection des relevés, la société et la banque de l'environnement sont affichées.

- 3 Spécifiez une plage de dates pour les relevés à sélectionner.
- 4 Pour valider les paramètres et afficher les dates des relevés existants, appuyez sur Entrée.
- 5 Dans la liste des relevés, pour choisir le relevé à traiter ou créer un relevé, effectuez l'une de ces actions :
 - Devant le relevé à modifier, spécifiez le code action « MR » et appuyez sur Entrée.
 - Devant le relevé à supprimer, spécifiez le code action « 4 » et appuyez sur Entrée.
 - Devant le relevé à visualiser, spécifiez le code action « VI » et appuyez sur Entrée.
 - Pour créer un relevé, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et complétez les informations demandées.

Saisie d'un relevé

Cette option permet de compléter un relevé suite à un chargement ou, cas rare, de saisir un relevé.

1 Sur la page de saisie d'un relevé, spécifiez ces informations :

Champ	Description
Date du relevé	En saisie lors de la création d'un nouveau relevé seulement. Obligatoire, cette information doit être valide et ne pas déjà être saisie.
Numéro de chargement	En saisie lors de la création d'un nouveau relevé seulement. Obligatoire, cette information doit ne pas déjà être saisie sur une autre banque.
Devise	En saisie lors de la création d'un nouveau relevé seulement. Obligatoire, cette information doit être égale au code de la devise locale ou au code de la devise « EUR » de la constante du programme PAN010.

2 Pour créer un mouvement, cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6, et complétez les informations demandées :

Champ	Description
Date d'échéance	Obligatoire, cette information doit être valide.
Nom du tireur	Obligatoire.
Réf. tiré	Obligatoire.
Domiciliation (banque, guichet, compte, RIB)	Facultative. Si elle est spécifiée, cette information doit être valide.
Origine (monnaie)	Obligatoire. Ces valeurs sont autorisées : « E » – « euro »

3 Pour valider la création du mouvement et saisir les mouvements bancaires suivants, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Rapprochement automatique

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitement des LCR > Rapprochement automatique

Cette option permet de rapprocher les mouvements des relevés LCR avec les écritures comptables et, si une anomalie est détectée, d'affecter un code refus.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez une plage de numéros de chargements.
- 3 Spécifiez les autres critères :
 - Contrôle référence du tireur : « Oui » ou « Non »
 - Contrôle concordance échéances : « Oui » ou « Non »
 - Contrôle concordance montants : « Oui » ou « Non »

Les code refus à prédéfinir sont obligatoires et doivent exister dans la table « RF » :

- Effet non trouvé
- Montants différents
- Echéance différente
- Effet déjà réglé
- Référence du tireur différente
- Traite en double
- Code banque différent
- 4 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.
- 5 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Traitement

Ce rapprochement n'est pas définitif, ce n'est qu'une proposition qu'il faudra valider par la suite.

Pour que rapprochement puisse être réalisé, ces opérations sont effectuées :

- Récupération du compte d'effet à payer associé à la banque.
- Vérification de l'appartenance du compte à la catégorie des comptes généraux « EP » (« Effets à payer »).
- Chaîne sur les écritures non lettrées.
- Contrôle du caractère identique du numéro figurant dans le champ « DAFFEC » (« RGTxxxxx »).
- Contrôle du caractère identique du montant à rapprocher est identique, si cette information est demandée en paramètre.
- Contrôle de la correspondance de l'échéance de l'écriture avec celle proposée par la banque.
 Cette échéance comptable peut être inférieure ou égale à celle de la banque, si cette information est demandée en paramètre.
- Contrôle des références du tireur (fournisseur) avec les informations RIB du fichier.
 Ce contrôle peut entraîner un temps de traitement anormalement long. Ce contrôle peut être effectué uniquement si la notion de compte fournisseur figure dans l'enregistrement.
- Par défaut et si aucune anomalie est détectée, le code acceptation est défini sur « O » (« Oui »).
 Dans le cas contraire, le code acceptation est défini sur « N » (« Non ») avec la raison de l'anomalie. Cette raison est un code refus sur deux caractères alphanumériques.

Compte rendu du rapprochement

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitement des LCR > Compte rendu du rapprochement

Cette option permet d'éditer le compte-rendu du rapprochement. Deux éditions sont proposées :

- Etat des effets rapprochés
- Etat des effets non rapprochés ou refusés

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez une plage de numéros de chargements à sélectionner.
- 3 Spécifiez les autres critères :
 - Edition des effets rapprochés : « Oui » ou « Non »
 - Edition des effets non rapprochés : « Oui » ou « Non »
- 4 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.

5 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Edition des effets rapprochés

La rupture est effectuée par société, numéro de chargement, banque et date d'échéance.

Section	Informations restituées
En-tête	Société et son intitulé Numéro de chargement et son intitulé Code banque et son intitulé Echéance
Corps de l'édition	Référence du tiré RIB tireur (banque, guichet, compte et RIB) Nom du tireur Compte fournisseur ANAEL Montant Origine Code rejet Libellé du rejet Banque ANAEL Echéance ANAEL Montant ANAEL Devise
Total sur l'échéance	Total échéance Date d'échéance Cumul des montants
Total sur la banque	Total banque Code banque Cumul des montants

Pour les effets non rapprochés, les mêmes renseignements sont édités avec en plus les anomalies détectées.

Si l'une des anomalies concerne soit le montant soit l'échéance, les champs **Montant** et **Echéance** des écritures comptables figurent sur l'état.

Pour différencier les deux éditions, cette information est précisée sous le titre « COMPTE RENDU DU POINTAGE DES RELEVES L.C.R. » :

- « EFFETS RAPPROCHES »
- « EFFETS NON RAPPROCHES »

Modification des relevés

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitement des LCR > Modification des relevés

- 1 Dans la liste des banques existantes, devant la banque pour laquelle vous voulez modifier les mouvements d'un relevé, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.
- 2 Pour valider la sélection de la banque et afficher la page de sélection des mouvements, appuyez sur Entrée.
- 3 Sur la page de sélection des mouvements, spécifiez les critères de sélection :
 - Plage de numéros de chargement
 - Plage de codes références tiré
 - Page de dates d'échéance
 - Plage de montants
- 4 Spécifiez les autres critères :
 - Effets rapprochés : « Oui » ou « Non »
 - Effets non rapprochés : « Oui » ou « Non »
- 5 Pour valider la sélection et afficher les mouvements existants, appuyez sur Entrée.

Modification d'un relevé

Sur la page de modification des mouvements d'un relevé, ces informations sont affichées et modifiables :

- Référence du tiré
- Echéance de la banque
- Montant de la banque
- Devise de la banque
- Pièce

Spécifiez la valeur de la référence tiré. La pièce doit exister dans le fichier des écritures. Le compte doit être un compte d'effet à payer. La pièce ne doit ni être lettrée, ni avoir fait l'objet d'un bordereau de domiciliation ou d'un autre pointage.

- Echéance de l'écriture comptable
- Montant de l'écriture comptable
- Devise de l'écriture comptable
- Code refus

S'il est renseigné, ce code doit exister dans le fichier des codes refus par banque.

- Intitulé du code refus
- Montant accepté

Ce montant est prédéfini avec la valeur du montant de la banque. Ce montant doit être inférieur ou égal au montant de la banque.

- Acceptation
- Origine

Pour valider les modifications et réafficher la page de sélection des mouvements, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Validation du rapprochement

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitement des LCR > Validation du rapprochement

Cette option permet de valider les rapprochements effectués par le rapprochement automatique et la modification des relevés. Plusieurs travaux sont exécutés :

- Editions de mouvements rapprochés
- Constitution du fichier à retourner à la banque
- Comptabilisation des effets acceptés
- Constitution des bordereaux de domiciliation

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez les critères de sélection :
 - Code banque obligatoire, cette information doit exister dans le fichier des banques FAN070P1.
 - Plage de numéros de chargement
- 3 Pour valider la sélection et afficher les autres critères, appuyez sur Entrée.
- 4 Spécifiez les autres critères :

Champ	Description
Numéro chrono	Obligatoire si la numérotation automatique par société ou par journal n'est pas activée.
Code folio	Obligatoire, cette information ne doit pas être à blanc.
Code VT	Code VT des écritures sur les lignes de banque Si le paramètre Rap. bancaire du fichier Société/Exercice est défini sur « Oui » ou « Les deux », ce code est obligatoire. Ce code doit exister dans la table « VT ».

Code OB	Code OB des écritures sur lignes de banque. Si le paramètre Rap. bancaire du fichier Société/Exercice est défini sur « Rapprochement » ou « Les deux », ce code est obligatoire. Ce code doit exister dans la table « OB ».
Loi bancaire	Code flux bancaire permettant de calculer la date de valeur. Si la date de valeur est renseignée, ce code peut ne pas être spécifié. Si le paramètre Gest. En valeur du fichier Société/Exercice est défini sur « Oui », ce code est obligatoire. Ce code doit exister dans le fichier des codes flux bancaire.
Date de valeur	Si le paramètre Gest. En valeur du fichier Société/Exercice est défini sur « Oui », cette date est obligatoire. Si le champ Loi Bancaire est spécifié, cette date ne peut pas être spécifiée.

- 5 Pour valider les autres critères, appuyez sur Entrée.
- 6 Spécifiez la suite des autres critères :

Champ	Description
Date de remise	Obligatoire, cette date doit être valide et comprise dans les limites de l'exercice.
Edition bordereau	« Fichier » (« 1 »), « Papier » (« 2 ») ou « Les deux » (« 3 »).
Génération fichier retour	 « Oui » (« O ») – génération du fichier des retours pour signaler à la banque les effets à payer acceptés et les effets refusés. « Non » (« N ») – pas de génération du fichier.
Bordereau par établissement	« Oui » (« O ») – un bordereau est édité en rupture par établissement. « Non » (« N ») – pas de rupture.
Bordereau par échéance	« Oui » (« O ») – un bordereau est édité en rupture par échéance. « Non » (« N ») – pas de rupture.
Montant total à la banque	Oui (« O ») – la ligne de trésorerie est générée en rupture par bordereau. Non (« N ») – la ligne de trésorerie est générée en rupture par effet.
Code étab écriture de banque	Si le champ Bordereau par établissement est défini sur « Non » et le champ Montant total à la banque sur « Oui », ce code est obligatoire. Ce code doit exister dans la table « EB ».

- 7 Pour valider ces critères, appuyez sur Entrée.
- 8 Spécifiez les traitements complémentaires :

Champ	Valeur	Description
Intégration	Oui	Les écritures batch seront intégrées automatiquement.
des écritures	Non	Via l'option du menu des traitements batch, l'utilisateur devra effectuer l'intégration des écritures batch .

Avec liste	Oui	Cette option permet d'obtenir la liste des écritures et de contrôler la comptabilisation, si l'option de gestion des écritures est définie sur « Oui ».
	Non	Pas de liste des écritures.
Lettrage automatique des tiers	Oui	Si l'option de gestion des écritures est définie sur « Oui », le lettrage automatique sera enchaîné automatiquement à l'intégration des écritures.
	Non	Via l'option du menu des traitements batch, l'utilisateur devra lancer le lettrage automatique.

⁹ Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.

Edition des effets rapprochés

La rupture est effectuée par société, numéro de chargement, banque et date d'échéance.

Section	Informations restituées
En-tête	Société et son intitulé Numéro de chargement et son intitulé Code banque et son intitulé Echéance
Corps de l'édition	Référence du tiré RIB tireur (banque, guichet, compte et RIB) Nom du tireur Compte fournisseur ANAEL Montant Origine Code rejet Libellé du rejet Banque ANAEL Echéance ANAEL Montant ANAEL Devise
Total sur l'échéance	Total échéance Date d'échéance Cumul des montants
Total sur la banque	Total banque Code banque Cumul des montants

¹⁰ Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Pour les effets non rapprochés, les mêmes renseignements sont édités avec en plus les anomalies détectées.

Si l'une des anomalies concerne soit le montant soit l'échéance, les champs **Montant** et **Echéance** des écritures ANAEL figurent sur l'état.

Pour différencier les deux éditions, cette information est précisée sous le titre « COMPTE RENDU DU POINTAGE DES RELEVES L.C.R. » :

- « EFFETS RAPPROCHES »
- « EFFETS NON RAPPROCHES »

Préparation des écritures et génération du fichier retour

Le fichier des mouvements des relevés LCR (code enregistrement « 34 ») est lu par société, banque et numéro de chargement. Pour chaque enregistrement lu, ces opérations sont effectuées :

- Un enregistrement est créé dans le fichier de travail « TBP145P1 » pour sa comptabilisation si ces conditions sont vérifiées :
 - Le mouvement a été rapproché à une écriture comptable, sur compte d'effet à payer, et est défini comme étant rapproché.
 - Le montant comptabilisé est le suivant :
 - Montant accepté si l'écart entre le montant d'origine et le montant accepté est supérieur ou égal à 4.
 - Montant d'origine si l'écart entre le montant d'origine et le montant accepté inférieur à 4.
- Si ce fichier est demandé, le fichier retour est généré :
 - Avec une rupture sur le détail, l'enregistrement d'en-tête (code enregistrement « 03 ») est généré avec le code opération « 62 » à l'aide des informations de l'enregistrement « 36 ».
 - En détail, l'enregistrement de détail (code enregistrement « 06 ») est généré avec le code opération « 62 » si celui-ci est refusé ou si le paiement partiel est accepté.
 - L'un de ces montants est retourné :
 - Montant envoyé par la banque (code enregistrement « 34 ») si celui-ci est refusé.
 - Montant de la différence entre le montant envoyé par la banque et celui accepté.
 - Avec une rupture sur le total, l'enregistrement total (code enregistrement « 08 ») est généré à l'aide des informations de l'enregistrement « 36 ».

Génération des écritures

La génération est effectuée par société, numéro de chargement, devise, établissement (s'il est demandé), date d'échéance (si elle est demandée).

Les écritures « Effets à payer » à « Banque » sont générées dans le fichier des écritures batch « FAN350P2 ». Lors de la comptabilisation, ces lignes sont générées :

- Dans le compte d'effets à payer, une ligne est générée en détail par effet. Cette opération permet de lettrer et solder les comptes sur le numéro d'affectation.
- Dans le compte de banque :
 - Si le montant total à la banque est défini sur « Non », une ligne de banque est générée par bordereau :
 - Soit une ligne par échéance si le bordereau est demandé par échéance
 - Soit une ligne total si le bordereau n'est pas demandé par échéance
 - Si montant total à la banque est défini sur « Oui », une ligne est générée pour le montant total des effets à payer acceptés.

Edition des bordereaux de domiciliation

La rupture est effectuée par société, numéro de chargement, devise, établissement (s'il est demandé), compte de banque et date d'échéance (si elle est demandée).

Section	Informations restituées
En-tête	Nom et adresse de la société et ses informations complémentaires, si elles sont demandées Etablissement et ses intitulés, en cas de rupture par établissement Date d'échéance, en cas de rupture échéance Intitulés de la banque Date de valeur « Réf », société, numéro de demande et établissement Textes appropriés
Corps de l'édition	Matricule (compte et sous-compte de tiers) Intitulé du tiers Montant de l'effet
Total	Total du bordereau Cumul des effets

Sortie des bons à payer

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Sortie des bons à payer

Cette option permet de constituer le fichier retour à adresser à la banque, avec le motif des refus.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez le code banque.

Cette information est obligatoire et doit exister dans le fichier des banques « FAN070P1 ».

3 Spécifiez le type de sortie :

Valeur	Description
Fichier (F)	Fichier de longueur fixe
Liaison (L)	Fichier de longueur fixe

4 Spécifiez le numéro d'émission.

Cette information est facultative et permet de réextraire une demande précédente.

- 5 Dans le champ Sortie liste, spécifiez « Oui » ou « Non ».
- 6 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Si le champ **Type d'entrée** est défini sur « Fichier », spécifiez ces informations :

Champ	Description
Nom du fichier	Obligatoire, cette information doit exister dans la bibliothèque fichier.
Nom de la bibliothèque	Obligatoire, cette information doit exister sur la machine.

- 7 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.
- 8 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Traitement

Par banque sélectionnée, ces opérations sont effectuées :

- Si le numéro d'émission n'est pas renseigné, les LCR refusées et non encore transmises à la banque (dans le fichier relevé des LCR refusées, norme CFONB 240) sont extraites.
- Si le numéro d'émission est renseigné, les LCR dont le numéro d'émission est égal à celui saisi en paramètre (dans le fichier relevé des LCR refusées, norme CFONB 240) sont extraites.

Edition

La rupture est effectuée par société.

Section	Informations restituées	
En-tête	la société et son intitulé	
Corps de l'édition	Code banque Intitulé de la banque Numéro relevé Nombre d'effets Montant total	

Epuration des relevés LCR

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Divers utilitaires > Epuration des relevés LCR Cette option permet d'épurer les fichiers utilisés dans le traitement des LCR.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez une plage de numéros de chargement à sélectionner.
- 3 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.
- 4 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Traitement

- 1 Lecture du fichier des banques traitées « FBP001P1 » et suppression de tous les enregistrements de la société compris dans les bornes de chargement saisies en paramètres.
- 2 Lecture du fichier des relevés LCR « FBP100P1 » et suppression de tous les enregistrements de la société compris dans les bornes de chargement saisies en paramètres.
- 3 Lecture du fichier des retours à la banque « FBPVIRT » et suppression de tous les enregistrements pour la société compris dans les bornes de chargement saisies en paramètres.

Le traitement des LCR impayées concerne les effets à payer de la société.

Ces traitements et éditions permettent la gestion des relevés LCR impayées :

- Chargement
- Modification
- Comptabilisation
- Epuration des LCR impayées

Chargement

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitements des LCR impayées > Chargement des LCR impayées

Cette option permet de charger le relevé des LCR impayées reçu de la banque.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez le type d'entrée :
 - « Fichier » (« F ») fichier de longueur fixe
 - « Liaison » (« L ») fichier de longueur fixe
- 2 Spécifiez le compte général, pour la prédéfinition des valeurs dans les champs.

Obligatoire, ce compte doit exister dans le plan comptable et doit être de type « C » (« Clients »).

3 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Si le champ **Type d'entrée** est défini sur « Fichier », spécifiez ces informations :

- Nom du fichier obligatoire, cette information doit exister dans la bibliothèque fichier.
- Nom de la bibliothèque obligatoire, cette information doit exister sur la machine.
- Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.

5 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Traitement

A partir du fichier de longueur fixe (norme CFONB), les LCR impayées sont chargées pour être comptabilisées après contrôle.

Durant le chargement, ces traitements sont effectués :

- Lecture des enregistrements du fichier chargé et alimentation d'un fichier de travail avec les enregistrements « 36 » pour connaître les numéros de relevé à charger.
- Recherche du compte client

Alimentation du compte général et du compte auxiliaire par accès au fichier des domiciliations tiers.

Contrôle des LCR impayées à charger

Pour pouvoir charger les LCR impayées, divers contrôles sont effectués. Ces erreurs peuvent être générées :

- « Code enregistrement émetteur non trouvé »
- « Ce fichier a déjà été chargé » contrôle effectué avec les numéros de relevés à charger
- « Domiciliation bancaire non trouvée »
- « Domiciliation bancaire affectée à plusieurs tiers »
 Ce message peut être une alerte seulement en fonction de la constante PBP500.
- « Compte de prépositionnement incorrect »
- « Manque devise dans constante société »

En l'absence d'erreur, ces messages peuvent être générés :

- « Aucune anomalie détectée »
- « Alerte, domiciliation bancaire affectée à plusieurs tiers »
- « Alerte, ce fichier ne contient pas de LCR impayées »
- Chargement du relevé

Si aucune anomalie n'est détectée, ces opérations sont effectuées :

- Alimentation du relevé dans le fichier des relevés LCR impayées
- Création de la date du relevé dans le fichier des banques traitées

Si des anomalies ont été détectées, aucun chargement n'effectué pour ce fichier.

Edition des LCR impayées chargées

La rupture est effectuée par société, numéro de chargement et banque.

Section	Informations restituées
En-tête	Société et son intitulé Numéro de chargement, code devise, date de création et indicateur de comptabilisation de toutes les LCR impayées Code banque et son intitulé
Corps de l'édition	Date de règlement Date d'échéance Compte client : compte général et compte auxiliaire Raison sociale Domiciliation bancaire : banque, guichet, compte Date d'entrée au portefeuille Date de création Date de compensation Montant d'origine Montant impayé Monnaie d'origine Motif du rejet
Гotal sur la banque	Total banque Code banque Code devise Total des montants d'origine Total des montants impayés
Total sur le numéro de chargement	Total du chargement Numéro de chargement Code devise Total des montants d'origine Total des montants impayés
Total sur la société	Total société Société Code devise Total des montants d'origine Total montants impayés

Modification

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitements des LCR impayées > Modification des LCR impayées

- 1 Dans la liste des banques existantes, devant la banque pour laquelle vous voulez modifier les mouvements LCR impayées, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.
- 2 Sur la page de sélection des mouvements, spécifiez une plage de numéros de chargement.

3 Pour valider la sélection et afficher les mouvements existants, appuyez sur Entrée.

Modification d'un relevé

Sur la page de modification des mouvements LCR impayées, ces informations sont affichées et modifiables :

- Echéance
- Client si cette information facultative est spécifiée, les comptes général et auxiliaire sont obligatoires :
 - Compte général s'il est spécifié, ce compte doit exister dans le fichier du plan comptable
 « FAN020P1 » et il doit être de type « Client ».
 - Compte auxiliaire s'il est spécifié, ce compte doit exister dans le fichier des tiers « FAN050P1 ».
- Raison sociale du client
- Origine (monnaie) obligatoire; ces valeurs sont autorisées: « E », « F », « 2 », « 3 », « 4 »,
 « 5 », « 6 », « 7 » et « 8 ».
- Montant impayé
- Monnaie du relevé
- Comptabilisation
 - « Oui » (« O ») seulement si un client est affecté.
 - « Non » (« N ») lors de la comptabilisation, aucun traitement n'est effectué pour ce mouvement

Pour valider les modifications et réafficher la page de sélection des mouvements, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Comptabilisation

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Traitements des LCR impayées > Comptabilisation des LCR impayées

Cette option permet de comptabiliser les mouvements définis sur « A comptabiliser » lors du chargement ou de la modification des relevés.

Prise de paramètres

1 Spécifiez la société et l'établissement de l'environnement.

Si la société gère les établissements, cette information est obligatoire. S'il est spécifié, l'établissement doit exister dans la table « EB ».

- 2 Spécifiez les critères de sélection :
 - Code banque Obligatoire, ce code doit exister dans le fichier des banques « FAN070P1 ».
 - Plage de numéros de chargement.
- 3 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

Pour la banque choisie, ces informations sont affichées :

- Trois intitulés
- Compte banque récupéré depuis le type de compte « 01 » de la banque
- Code journal récupéré depuis le type de compte « 01 » de la banque
- 4 Spécifiez les autres critères :

Champ	Description
Date de comptabilisation	Obligatoire, cette date doit être comprise dans les limites de l'exercice.
Numéro chrono	Obligatoire si la numérotation automatique par société ou par journal n'est pas activée.
Code folio	Obligatoire, ce code ne doit pas être à blanc.
Code VT	Code VT des écritures sur les lignes de banque Si le paramètre Rap. bancaire du fichier Société/Exercice est défini sur « Oui » ou « Les deux », ce code est obligatoire. Ce code doit exister dans la table « VT ».
Code OB	Code OB des écritures sur lignes de banque. Si le paramètre Rap. bancaire du fichier Société/Exercice est défini sur « Rapprochement » ou « Les deux », ce code est obligatoire. Ce code doit exister dans la table « OB ».
Loi bancaire	Code flux bancaire permettant de calculer la date de valeur. Si la date de valeur est renseignée, ce code peut ne pas être spécifié. Si le paramètre Gest. En valeur du fichier Société/Exercice est défini sur « Oui », ce code est obligatoire. Ce code doit exister dans le fichier des codes flux bancaire.
Date de valeur	Si le paramètre Gest. En valeur du fichier Société/Exercice est défini sur « Oui », cette date est obligatoire. Si le champ Loi Bancaire est spécifié, cette date ne peut pas être spécifiée.
Code litige	Facultatif. S'il est renseigné, ce code doit exister dans la table « LT ».
Montant total à la banque	« Oui » (« O ») : génération d'une seule ligne à la banque pour tous les LCR impayées à comptabiliser. « Non » (« N ») : génération d'une ligne à la banque par LCR impayées à comptabiliser.

- 5 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.
- 6 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Génération des écritures

La génération est effectuée par société, banque et numéro de chargement.

Les écritures « Client » à « Banque » sont générées dans le fichier des écritures batch « FAN350P2 ». Lors de la comptabilisation, ces lignes sont générées :

- Dans le compte client, une ligne est générée par effet impayé.
- Dans le compte de banque, une ligne est générée par effet impayé ou, selon la valeur du paramètre **Total à la banque**, une ligne total est générée.

Edition des LCR impayées non comptabilisées

La rupture est effectuée par société, numéro de chargement et banque.

Section	Informations restituées
En-tête	Société et son intitulé Numéro de chargement, code devise, date de création et indicateur de comptabilisation de toutes les LCR impayées Code banque et son intitulé
Corps de l'édition	Date de règlement Date d'échéance Compte client : compte général et compte auxiliaire Raison sociale Domiciliation bancaire : banque, guichet et compte Date d'entrée au portefeuille Date de création Date de compensation Montant d'origine Montant impayé Monnaie d'origine Motif du rejet
otal sur la banque	Total banque Code banque Code devise Total montants d'origine Total montants impayés
otal sur le numéro de chargement	Total chargement Numéro chargement

	Code devise
	Total montants d'origine
	Total montants impayés
Total sur la société	Total société
	Société
	Code devise
	Total montants d'origine
	Total montants impayés

Epuration des relevés LCR impayées

Gestion bancaire > Traitements bancaires FE > Divers utilitaires > Epuration des relevés LCR impayées

Cette option permet d'épurer les fichiers utilisés dans le traitement des LCR impayées.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez une plage de numéros de chargement à sélectionner.
- 3 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission batch, appuyez sur Entrée.
- 4 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Traitement

- Lecture du fichier des banques traitées « FBP401P1 » et suppression de tous les enregistrements pour la société compris dans les bornes de chargement saisies en paramètres
- Lecture du fichier des LCR impayées « FBP500P1 » et suppression de tous les enregistrements pour la société compris dans les bornes de chargement saisies en paramètres